

**AVENIR-APEI**  
**(Association de Parents et d'Amis de personnes Handicapées Mentales)**

Association à but non lucratif (Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901)

27, rue du Général Leclerc  
**78420 CARRIERE SUR SEINE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

\*\*\*\*\*



# **AVENIR-APEI**

## **(Association de Parents et d'Amis de personnes Handicapées Mentales)**

Association à but non lucratif (Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901)

27, rue du Général Leclerc  
**78420 CARRIERE SUR SEINE**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale dans le cadre des dispositions de l'article L 820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVENIR APEI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- ✓ les principes comptables suivis
- ✓ les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre entité,
- ✓ leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Franconville

Le 5 juin 2019

**Rémy DESCHAMPS**

pour la Compagnie Fiduciaire Francilienne

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale  
de Versailles



## Annexe

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN**

**2018**

**Période du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Bilan

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 046 418	1 314 319	732 099	818 960
Frais de recherche et de développement	2 200	2 200		
Concessions, brevets et droits assimilés	224 839	157 415	67 424	48 688
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	5 362	5 362		
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 372 366	370 236	5 002 129	5 016 584
Constructions	26 444 663	15 962 074	10 482 589	11 156 211
Installations techniques, matériel et outillage	3 904 501	3 321 050	583 451	577 816
Autres immobilisations corporelles	11 471 438	8 949 555	2 521 883	2 586 009
Immob. en cours / Avances et acomptes	906 556		906 556	278 118
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 422		5 422	5 422
Autres titres immobilisés	504 190	717	503 474	503 474
Prêts	29 631		29 631	29 631
Autres immobilisations financières	90 595		90 595	90 110
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>51 008 180</b>	<b>30 082 927</b>	<b>20 925 252</b>	<b>21 111 024</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
Stocks				
Matières premières et fournitures.	3 469		3 469	
Marchandises	616		616	260
Avances et acomptes versés sur commandes	16 714		16 714	11 086
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	3 955 107	147 174	3 807 934	5 175 434
Autres créances	1 270 962		1 270 962	1 224 359
Valeurs mobilières de placement	3 700 181		3 700 181	4 200 192
Disponibilités	14 240 232		14 240 232	12 850 287
Charges constatées d'avance	64 417		64 417	79 253
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>23 251 699</b>	<b>147 174</b>	<b>23 104 525</b>	<b>23 540 870</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>74 259 878</b>	<b>30 230 101</b>	<b>44 029 777</b>	<b>44 651 894</b>



## Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 799 666	15 680 457
Subventions affectées	45 735	45 735
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	<b>45 735</b>	<b>45 735</b>
Excédents affectés à l'investissement	1 452 095	1 452 095
Réserves de compensation	2 442 380	2 534 319
Réserves de trésorerie	928 358	928 358
Report à nouveau	-2 428 940	-2 372 081
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	992 810	734 281
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>187 570</b>	<b>228 928</b>
Subventions d'investissement	1 189 233	1 240 076
Provisions réglementées	2 851 871	2 887 008
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>23 460 776</b>	<b>23 359 176</b>
<b>COMPTES DE LIAISON</b>		
Provisions pour risques et charges	3 009 375	3 122 748
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 009 375</b>	<b>3 122 748</b>
Fonds dédiés sur subventions	782 094	823 488
Fonds dédiés sur autres ressources	165 282	62 162
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>947 376</b>	<b>885 649</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	10 949 931	11 535 552
Emprunts et dettes financières diverses	3 333	3 577
Redevables créditeurs	27 004	11 697
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 138 029	802 011
Dettes fiscales et sociales	4 263 662	4 666 344
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 361	30 241
Autres dettes	201 931	234 898
<b>DETTES</b>	<b>16 612 250</b>	<b>17 284 321</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>44 029 777</b>	<b>44 651 894</b>



## Compte de Résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Production vendue		
Prestations de services	2 129 023	2 252 972
Divers	470 087	420 788
Production immobilisée	19 226	
Dotations et produits de tarification	27 954 123	28 395 917
Subventions d'exploitation	123 682	188 891
Reprise sur amortissements et provisions	213 297	267 948
Transfert de charges	1 380 981	1 152 743
Autres produits	4 114 319	4 133 010
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>36 404 737</b>	<b>36 812 269</b>
Achats de matières premières et fournitures	105 465	74 646
Variation de stock de matières premières	-3 825	207
Achats d'autres approvisionnements	90 994	98 220
Variation de stocks d'autres approvisionnements		5 946
Achats non stockés de matières et fournitures	1 773 651	1 732 851
Services extérieurs et autres	6 142 184	6 190 449
Impôts, taxes et versements assimilés		
sur rémunérations	1 149 216	1 139 951
autres	123 985	151 051
Charges de personnel		
Salaires et Traitements	16 335 510	16 198 365
Charges sociales	7 354 373	7 408 622
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements :		
des immobilisations	1 936 334	1 950 527
des charges d'exploitations à répartir	26 026	27 024
Dotations aux provisions :		
sur actif circulant	65 953	101 320
pour risques et charges d'exploitation		30 934
Autres charges	1 303 107	1 170 747
Charges d'exploitation	36 402 970	36 280 860
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 767</b>	<b>531 410</b>
Produits financiers	69 796	69 459
Charges financières	126 264	188 567
Résultat financier	-56 468	-119 107
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-54 702</b>	<b>412 303</b>
Produits exceptionnels	800 574	451 862
Charges exceptionnelles	558 302	635 236
Résultat exceptionnel	242 271	-183 374
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>187 570</b>	<b>228 928</b>



**Association AVENIR APEI**  
27, Rue du Général LECLERC  
78 420 CARRIERES SUR SEINE

**Exercice clos le 31/12/2018**  
**Durée : 12 Mois**

Le bilan de l'exercice présente un total de 44 029 777 euros.

Le résultat comptable de l'exercice est de 187 570 euros.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration de l'Association.

L'exercice N-1 était sur 12 mois du 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement. Les principes d'éliminations suivantes ont été pris :

- Des comptes inter établissement au niveau du bilan
- Des frais de sièges au niveau du compte de résultat

## **I – FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES**

### **1-1) Règles et méthodes comptables**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Ces comptes annuels sont établis selon les dispositions prévues par le plan comptable général 2014-03 et 99-01.

L'association applique également les réglementations comptables suivantes :

- Le règlement 2004-06 du CRC, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs corporels et incorporels
- Le règlement 2000-06 du CRC, relatif aux passifs
- L'avis du CNC (2007-05) du 4 mai 2007
- Du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 (JO du 24 octobre 2003) relatif à la gestion budgétaire et comptable des établissements et services médico-sociaux.
- Les arrêtés successifs publiés depuis cette date qui ont modifiés la nomenclature comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi que la comptabilisation des certaines charges et qui se substituent à celles de l'instruction 87-67 du 16 mars 1987 communément appelée M22.



Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction M22, applicable aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par les organismes privés à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**1-2) Les comptes annuels regroupent les comptes des établissements suivants :**

I.M.E LA ROSERAIE	S.A.V.S. VPLA
I.M.E. LES GLYCINES	S.A.S. NEFLIERS
S.E.S.S.A.D	S.A.S. "LES COURLIS"
FOYER MOULIN DT (ARS)	SIEGE
M.A.S	ESAT ECO. "LAROSERAIE"
ESAT SOCIAL "LA ROSERAIE "	ESAT ECO. "LES NEFLIERS"
ESAT SOCIAL "LES NEFLIERS "	ESAT ECO. "LES COURLIS"
ESAT SOCIAL "LES COURLIS"	ENTREPRISE ADAPTEE "LES NEFLIERS"
CENTRE HABITAT HORIZON	IME "LES PAPILLONS BLANCS"
FOYER "LES MONTS CARRES "	FOYER DE VIE "LE POINT DU JOUR"
FOYER LE MOULIN (C.GENERAL)	MAS "LE POINT DU JOUR"
FOYER DES VIGNES BLANCHES	CAVT VPLA
FOYER DE VIE " LES MESANGES"	CAJ VPLA
CUISINE CENTRALE	MAS UN AUTRE REGARD
ASSOCIATION	



## **II NOTES SUR LE BILAN**

### **2-1) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Frais d'établissement	5 à 10 ans
- Constructions	10 à 50 ans
- Matériel et outillage	5 à 15 ans
- Matériel roulant	5 ans
- Agencements et aménagements	5 à 20 ans
- Matériels informatiques	3 ans

En accord et sur demande de l'ARS, les investissements financés au moyen des CNR ont été amortis sur une durée d'un mois.

### **2-2) Stocks**

Les stocks sont évalués au prix d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **2-3) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **2-4) Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **2-5) Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissements recevant une affectation particulière sont portées dans les fonds associatifs.

### **2-6) Taxe d'apprentissage**

Les taxes d'apprentissage encaissées par les IME sont inscrites au passif en subvention d'investissement en contrepartie des immobilisations acquises inscrites à l'actif du bilan.



### III NOTES SUR LE RESULTAT

#### 3-1) Résultats des établissements sous convention :

La reprise des résultats antérieurs s'effectue au niveau des tableaux d'affectation de résultat des comptes administratifs.

Le résultat comptable, correspondant à la différence entre charges et produits figure dans le bilan de chaque établissement.

Retraité des reprises de résultats antérieurs, des provisions congés payés, des réserves de compensation et du financement des mesures d'exploitation, il devient le résultat administratif, présenté aux Tutelles pour affectation.

Pour les comptes qui sont soumis aux autorités de tutelle, les résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des contrôles par les organismes compétents.

Les comptes de l'exercice 2018 font apparaître les résultats suivants après retraitement des reprises de résultat et de la variation de la dette relative aux congés payés :

	Résultats Comptables	Résultats Antérieurs Reportés	Comp. charges amortiss.	Variation Provision C.PAYES CET-RTT	Reprise provisions antérieures rejetées	Financement mesures exploitation	Résultats Administratifs
Secteur Enfance (IME /SESSAD)	179 022	-31 146	8 418	13 887		22 629	192 810
MAS	-52 406	-136 674	8 919	1 894			-178 268
ESAT (social)	64 156			13 157	-36 750		40 563
FOYERS	-74 545		39 870	-24 759	-82 526		-141 960
CAVT/CAJ/SAVS/SAIS	9 095		19 265	-23 128		475	5 707
SAS	19 536			4 394			23 930
SIEGE	-34 876			4 778			-30 098
CUSINE CENTRALE	0						0
<b>RESULTATS / CONV.</b>	<b>109 982</b>	<b>-167 820</b>	<b>76 472</b>	<b>-9 776</b>	<b>-119 276</b>	<b>23 104</b>	<b>-87 315</b>
ESAT / ENTR. ADAPTE	-619						-619
ASSOCIATION	78 207						78 207
<b>RESULTATS GESTION</b>	<b>77 588</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>77 588</b>
<b>RESULTATS (total)</b>	<b>187 570</b>	<b>-167 820</b>	<b>76 472</b>	<b>-9 776</b>	<b>-119 276</b>	<b>23 104</b>	<b>-9 727</b>

Le résultat administratif (M22) est soumis à approbation du financeur et a un caractère provisoire dans l'attente de l'arrêté définitif. Le résultat « à financer ou à reprendre » de l'exercice 2018 présenté à l'administration est un déficit de 87 315 euros.

Le résultat de la gestion propre est un excédent de 77 588 € qui reste à affecter.



## IV – DETAIL BILAN ACTIF

**4-1) Actif immobilisé** : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
<b><u>Incorporelles</u></b>				
Frais d'établissement	2 046 418	0		2 046 418
Frais de recherches et développement	2 200			2 200
Logiciels	186 115	40 156	1 432	224 839
Autres immobilisations incorporelles	5 362			5 362
<b><u>Corporelles</u></b>				
Terrains	5 372 366			5 372 366
Constructions	26 437 080	207 056	199 473	26 444 663
Installations techn.,matériel & outillage	3 806 989	210 229	112 717	3 904 501
Autres immobilisations corporelles	11 060 699	751 404	340 665	11 471 438
<b><u>En cours</u></b>	278 118	628 438		906 556
<b><u>Financières</u></b>	629 353	485		629 838
<b>Total</b>	<b>49 824 700</b>	<b>1 837 768</b>	<b>654 287</b>	<b>51 008 180</b>

## **4-2) Amortissements**

Amortissements - Dépréciations	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
<b><u>Incorporelles</u></b>				
Frais d'établissement	1 227 458	86 861		1 314 319
Frais de recherches et développement	2 200			2 200
Logiciels	137 427	21 420	1 432	157 415
Autres immobilisations incorporelles	5 362			5 362
<b><u>Corporelles</u></b>				
Terrains	355 782	14 455		370 236
Constructions	15 280 869	837 887	156 682	15 962 074
Installations techn.,Matériel & outillage	3 229 173	203 449	111 572	3 321 050
Autres immobilisations corporelles	8 474 690	798 288	323 423	8 949 555
<b><u>Financières</u></b>	717			717
<b>Total</b>	<b>28 713 678</b>	<b>1 962 360</b>	<b>593 109</b>	



#### 4-3) Etat des créances

	Montant Brut	1 an au plus	Plus 1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
créances rattachées à des particip.	5 422		5 422
autres titres immobilisés	504 190		504 190
autres prêts	29 631		29 631
autres immobilisations financières	90 595		90 595
<b>Actif circulant</b>			
stocks et en cours	4 085	4 085	
avances et acomptes	16 714	16 714	
redevables et comptes rattachés	3 955 107	3 955 107	
autres créances	1 270 962	1 270 962	
valeurs mobilières de placement	3 700 181	3 700 181	
disponibilités	14 240 232	14 240 232	
charges constatées d'avance	64 417	64 417	
	<b>23 881 536</b>	<b>23 251 698</b>	<b>629 838</b>

#### 4-4) Comptes de Régularisation actif

	2017	2018
Charges constatées d'avance	79 253	64 417
<b>Total</b>	<b>79 253</b>	<b>64 417</b>

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



## V – DETAIL BILAN PASSIF

### 5-1) Fonds associatifs

	2017	Variation (+)	Variation (-)	2018
Fonds associatifs	15 726 192	119 209		15 845 401
Excédents affectés à l'investissement	1 452 095			1 452 095
Excéd. affectés réserv. comp. amort.	1 615 315	12 859		1 628 174
Réserve de compensation	919 003		104 798	814 205
Réserves de trésorerie	928 357			928 357
Report à nouveau	519 250	89 091		608 341
Résultats sous contrôle tiers fin.	-181 652	423 159		241 507
Excédents / Finct mesures expl.	915 933	18 661	183 291	751 303
Dépenses rejetées	-1 009 851		123 242	-1 133 093
Dépenses Congés Payés	-1 881 480		22 709	-1 904 189
Résultat Exercice	228 929	187 570	228 929	187 570
Subventions d'investissement	1 240 076	30 967	81 809	1 189 234
<b>TOTAL</b>	<b>20 472 166</b>	<b>881 516</b>	<b>744 777</b>	<b>20 608 905</b>

### Congés Payés

Conformément à l'avis du CNC du 04 mai 2007 et à l'instruction de la DGAS du 17 août 2007, les charges à payer au titre des congés payés, RTT et CET ont été constatées dans les comptes de tous les établissements, nous rappelons que la variation enregistrée en compte de résultat n'est pas reprise par les financeurs aux comptes administratifs.

Les mouvements 2017 relatifs aux comptes administratifs antérieurs portent le solde de ce poste (charges incluses) à 2 180 796,53 € au 31 décembre 2018.

### 5-2) Provisions

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Réaffectation	A la clôture
Provisions réglementées	2 887 008	20 940 (cpte 687-)	56 077,40 (78-)		2 851 871
Provisions risques et charges	3 122 748	(cpte 681 500)	113 373 (78-)		3 009 375
Provisions dépréciation	181 134	65 953 (cpte 681 740)	99 913 (cpte 781 740)		147 174
Fonds dédiés	885 650	462 435 (cpte 689)	400 708 (cpte 789)	-61 727	885 650
<b>Total</b>	<b>7 076 540</b>	<b>549 328</b>	<b>670 072</b>	<b>-61 727</b>	<b>6 894 070</b>



<b>Provisions réglementées</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Réserve de trésorerie	32 362	31 482
Renouvellement immobilisations & financement travaux	1 108 117	1 104 396
Provisions / crédits non pérennes accordés & excédents	26 646	26 646
Provisions / plus-values actifs	1 719 882	1 689 347
<b>Total</b>	<b>2 887 008</b>	<b>2 851 871</b>

<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Litiges salariaux	180 394	171 699
Autres provisions (dont IFC, rémunérations...)	419 913	375 731
Travaux divers	393 831	393 831
Travaux (rénovation Internat Glycines)	1 490 000	1 490 000
Divers	638 610	578 114
<b>Total</b>	<b>3 122 748</b>	<b>3 009 375</b>

<b>Dépréciations actif circulant</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dépréciation créances (usagers, financeurs...)	181 134	147 174

<b>Fonds dédiés</b>	<b>2017</b>	<b>2017</b>
Sur CNR cumulés, en attente d'engagement	823 488	782 094
Sur dons	62 162	165 282
<b>Total</b>	<b>885 650</b>	<b>947 376</b>

### **(1) Dont provisions départ retraite**

Il a été constitué à l'origine une provision pour départs à la retraite pour un montant de 244 k€, le calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière est effectué selon les règles préconisées par les instances (IAS 19) selon les principes suivants :

- Calcul nominatif sur l'ensemble du personnel hors ESAT (sections éco.) et Entreprise Adaptée
- Taux de Turn Over : 1 %
- Taux d'actualisation : 1 %
- Table de mortalité : Tv 88/90
- Taux de charges : 55 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Convention collective applicable : Convention Collective du 15 mars 1966

Le montant total de l'engagement devrait être de 3 044 414 € et la provision de 1 474 939 € mais seule une provision de 92 080 € est pour l'instant constituée.

Les provisions pour retraite comptabilisées peuvent faire l'objet d'un retraitement par les autorités de tarification.



### 5-3) Etat des dettes

	<b>Montant Brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>Plus 1 an Moins 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Emprunts	6 179 020	373 852	1 414 914	4 390 253
Concours bancaires courants	4 770 911	4 770 911		
Fonds en dépôt	3 333			3 333
Redevables créditeurs	27 004	27 004		
Fournisseurs	1 138 029	1 138 029		
Dettes sociales et fiscales	4 263 662	4 263 662		
Autres dettes	230 292	230 292		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>16 612 251</b>	<b>10 803 750</b>	<b>1 414 914</b>	<b>4 393 586</b>

#### Compte Epargne Temps :

Les comptes épargne temps sont comptabilisés dans les dettes de personnel sur la base de ce qui a été abondé auprès de l'organisme en charge (avis CNCC, bulletin 176 EC 2012-53)

Montant provisionné en 428 200 : 415 944 €

Un compte titres a été ouvert pour affecter les engagements en matière de compte épargne temps. Le montant des sommes versées par les établissements sur ce compte titres sont comptabilisés en « autres créances » dans le compte 467 240 et s'élèvent au 31 décembre 2018 à 637 182 €.

#### RTT :

Il a été provisionné le solde de RTT non pris au 31 décembre 2018 pour un total de 220 992 €

Montant provisionné en 428 200 : 138 120 €

Montant provisionné en 438 200 : 82 873 €



## VI - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

### 6-1 ) Produits à recevoir :

Montant des produits à recevoir inclus dans les poste suivants du bilan.

	<b>2016</b>	<b>2 017</b>
Créances clients	850 689	759 556
Autres créances	15 388	27 044
Disponibilités	32 846	
<b>Total</b>	<b>898 923</b>	<b>786 600</b>

### 6-2) Charges à payer :

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan.

	<b>2016</b>	<b>2 017</b>
Emprunts & dettes auprès des établis. de crédit....	<b>18 020</b>	<b>14 218</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	<b>121 644</b>	<b>120 138</b>
<i>Fournisseurs Factures non parvenues</i>	<i>121 644</i>	<i>120 138</i>
Dettes fiscales et sociales.....	<b>2 934 108</b>	<b>3 057 419</b>
<i>Congés à payer - cet - rtt</i>	<i>1 959 056</i>	<i>1 961 569</i>
<i>Personnel charges à payer</i>	<i>124 647</i>	<i>163 091</i>
<i>Org.soc.congés à payer - cet -rtt</i>	<i>778 254</i>	<i>862 569</i>
<i>Org.soc.charges à payer</i>		
<i>Etat charges à payer</i>	<i>72 151</i>	<i>70 191</i>
Autres dettes.....	<b>74 676</b>	<b>70 656</b>
<b>Total</b>	<b>3 148 448</b>	<b>3 262 430</b>



## **VII - AUTRES INFORMATIONS**

### **7-1) Emprunts :**

Les emprunts sont garantis par une garantie solidaire de la collectivité locale et l'accord de la tutelle. Les engagements reçus par l'Association sont les suivants :

- 1) Opération Le Vésinet : PLT Crédit Foncier de 1.639.613,00€ sur 30 ans (30/05/2011 – 30/05/2041) garanti à hauteur de 50% par le Département des Yvelines et à hauteur de 50% par la Ville du Vésinet
- 2) Opération Saint Cyr : PLT Crédit Coopératif de 1.424.000,00€ sur 20 ans (09/04/2013 – 09/04/2033) garanti à 100% par le Département des Yvelines
- 3) Opération Croissy : PLT Crédit Coopératif de 2.678.518,00€ sur 21 ans garanti à 100% par le Département Yvelines.

Les remboursements des emprunts en cours se sont poursuivis conformément aux échéanciers.

### **7-2) Effectif moyen**

Siège, Etablissements et Ateliers au 31 décembre 2018

- \* Personnel salarié en équivalent temps plein : 482,48 dont 52,70 CDD
- \* Travailleurs handicapés en ESAT (en ETP) : 250,19
- \* Travailleurs handicapés en EA (en ETP) : 36,69

### **7-3) Rémunération des cadres dirigeants**

Les membres du Conseil d'Administration, dirigeants au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006, exercent bénévolement leur mandat.

Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur a été versée à titre personnel.

La rémunération des trois plus hauts cadres de direction n'est pas donnée, car cela reviendrait à donner indirectement des rémunérations individuelles.

### **7-4) Crédit d'Impôts taxe sur les salaires (CITS)**

Le crédit d'impôts sur la taxe sur les salaires pour 2018 s'est élevé à 407 112 euros

Ce crédit d'impôt a permis de financer au cours de l'exercice des dépenses de personnel non courantes (indemnités de départs) pour un montant de 293 963 euros.

La part du CITS 2017 et 2018 non utilisé sur l'exercice a été comptabilisé en fonds dédiés afin de pouvoir financer d'autres dépenses de personnel non courantes sur les années à venir ainsi que la création d'une plateforme. Le montant constaté en fonds dédiés à la fin de l'exercice 2018 s'élève à 87 801 euros.

### **7-5) Honoraires Commissaire aux comptes**

Les honoraires perçus par le commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 s'élèvent à 48 000 € au titre de sa mission légale.

